



BOSROUMOIS

Arrêté Municipal n° SG 24-10

Département: Eure Canton: Bourgtheroulde

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**

Nous, Philippe VANHEULE, Maire de la commune de Bosroumois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent / Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme MOIGNEAU Virginie, adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 09 Par ancienneté	1	01/03/2024

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bosroumois, le 15/01/2024



Le Maire,

Philippe VANHEULE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Mairie